

Le Président,

- Vu le code de l'éducation ;*
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France approuvés par le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 ;
Vu la délibération n° 2019-16-CA P du Conseil d'Administration du 19 décembre 2019 portant délégation de pouvoir au Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
Vu l'avis du conseil de l'Institut Sociétés et Humanités du 20 septembre 2024 ;

arrête,

Article 1 Les tarifs d'inscriptions aux certifications et cours du soir pour l'année universitaire 2024-2025 sont fixés selon le tableau suivant :

	VOLTAIRE	LINGUASKILL (anglais)	BRIGHT	TOEIC et TOEFL (session privée)	Autres cours ou formations
Étudiants UPHF et demandeurs d'emploi sans financement	32€	39€	39€	Quand le TOEIC est obligatoire, le 1 ^{er} passage est offert. (seulement pour les L3) À partir du 2 nd passage :58€	
Étudiants autres que UPHF	Nous ne certifions que les étudiants de l'UPHF	82€	82€	Nous ne gérons pas le tarif qui est imposé par ETS GLOBAL	14€ l'heure
Salariés et Demandeurs d'emploi (financements entreprise, pôle emploi...)		82€	82€		14€ l'heure

Article 2 Les présents tarifs sont applicables à compter du 25 novembre 2024.

Article 3 Le présent arrêté abroge les dispositions précédentes.

Article 4 Le directeur de l'Institut Sociétés et Humanités et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 25 novembre 2024

Le Président de l'Université,
Professeur Abdelhakim ARTIBA


